



Le vendredi 24 septembre 2010

CH LAVAU

CONTROLE DES ARRETS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Jusqu'à présent les fonctionnaires étaient contrôlés par les services de l'état qui devaient prévenir l'agent de se contrôler.

Un décret (2010-1095 du 17/09/10) instaure la création à titre expérimental un contrôle des congés maladie des agents de la fonction publique d'état.

Cette expérimentation est mise en place pour 2 ans dans les CPAM suivantes, Puy de Dôme, Rhône, Alpes Maritimes, Ille et Vilaine, Paris, Bas Rhin.

Le but de cette expérimentation est de contrôler les congés maladie des fonctionnaires, inférieur à 6 mois consécutifs et ne relevant pas de la longue maladie ou longue durée.

Une convention cadre pour la Fonction Publique Hospitalière

Certains agents de la Fonction Publique hospitalière seront aussi concernés par ces contrôles de la CPAM.

Une convention cadre nationale en date du 25/06/10 relative au contrôle des arrêts de travail, à titre expérimental, a été publiée au JO du 15/09/10.

Les établissements volontaires des CPAM citées plus haut, peuvent conclure avec l'ARS, les CPAM et les services de contrôle médical, une convention locale.

Les contrôles porteront sur :

- Les arrêts de travail pour maladie professionnelle d'une durée inférieure à 6 mois consécutifs et de plus de 45 jours consécutifs
- Ponctuellement à partir du 4^{ème} arrêt de travail d'une durée de supérieure à 15 jours dès lors que 3 arrêts de courte durée sont constatés sur 12 mois

Pour la CGT il est inacceptable, dans le contexte actuel où la Fonction Publique est mise à mal par le gouvernement, de laisser croire qu'il y a beaucoup de fraude aux arrêts maladie chez les fonctionnaires.

Pour information c'est ce qu'a laissé entendre le Président du Conseil de Surveillance, député maire de Laval, à l'occasion du dernier CS. Ses propos sur l'absentéisme au CH Laval, approuvés par le Directeur, sont intolérables.

CéGÉTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlaval.fr